

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 27 juin 2022****II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS, ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL****2.4 – Thématiques transverses****2.4.4 – Admissions en non-valeur > 1000€****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 15 voix pour et 0 voix contre, les admissions en non-valeur > 1000€ de l'Université du Mans. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 4 juillet 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 27 juin 2022 : 36
--

